



Carte d'électeur

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales de la Ville où vous habitez. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(e) obtenant la nationalité à partir de 2019. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, 1ère inscription, citoyen européen résidant en France...), vous devez demander à être inscrit(e).

Vous venez de fêter vos 18 ans ? Vous avez déménagé récemment ? Vous n'avez pas voté depuis longtemps ? Vous êtes parti à l'étranger ? Vous souhaitez vous assurer que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales pour voter aux prochaines élections ?

Vérifiez votre situation électorale en utilisant le service en ligne disponible sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

Pour connaître votre situation électorale, il vous faut préciser : si vous votez en France ou à l'étranger ; le code du département et nom de la commune ou liste électorale consulaire ; vos nom et prénom(s) ; votre sexe et votre date de naissance. Une fois tous les éléments fournis et validés, vous pourrez savoir si vous êtes inscrit sur les listes électorales.

En cas de réponse positive, le numéro de votre bureau de vote et son adresse vous seront précisés.

Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France a le droit de voter aux élections municipales et aux élections européennes à la condition d'être inscrit sur les listes électorales françaises. Pour que sa demande d'inscription soit acceptée, il doit avoir au moins 18 ans le jour de sa demande d'inscription..

Pièces à fournir : Pièce d'identité ou passeport en cours de validité et un justificatif de domicile. Pour les jeunes habitant chez leurs parents: 1 justificatif au nom des parents, une attestation sur l'honneur manuscrite faite par le parent qui déclare héberger son enfant à son domicile et une copie de la pièce d'identité du parent.

Rappel :

Pour pouvoir voter aux élections, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription au plus tard le 31 mars 2020. Pour vous inscrire, trois solutions :

- en utilisant le service en ligne ;
- par correspondance en envoyant à la mairie la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété ;
- ou en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.

Infos pratiques

Coût : Gratuit

Liens utiles

[Listes électorales : vérifiez en ligne si vous êtes bien inscrit](#)

[Demande en ligne : inscription sur les listes électorales](#)

[Impression du cerfa](#)

[Démarches à réaliser en fonction de votre situation](#)

[Dates des prochaines élections](#)

Contact

Service Elections

Hôtel de ville

1 place Pierre Bérégovoy

Tél. 01 39 44 71 71 (accueil Hôtel de Ville)

Mail : election@magny-les-hameaux.fr